

INSTRUCTION PASTORALE

du 8 février 1885

SUR LA FRANC-MAÇONNERIE

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

En publiant, il y a onze ans, l'Encyclique *Etsi multa* de Pie IX en date du 21 novembre 1873, nous vous disions :

« Le Souverain Pontife signale avec infiniment de raison les loges maçonniques et les sociétés secrètes comme le foyer principal de la conspiration contre le christianisme ; et, en nous recommandant de vous rendre attentifs à leurs menées souterraines, il nous rappelle l'une des

obligations de notre charge. Nous n'y faillirons pas ; et c'est pourquoi nous voudrions vous pré-munir contre les dangers que présentent de pareilles associations. On rencontre encore quelque-fois des esprits naïfs qui se laissent duper par les mots, au point de s'imaginer que la franc-maçonnerie n'a pas d'autre but que la bienfaisance. Ce qui se passe sur divers points du pays devrait pourtant ouvrir les yeux à ceux-là mêmes qui s'obstinent davantage à les fermer devant l'évidence : chaque fois qu'il se trouve un homme assez oublieux de sa dignité pour assimiler sa dépouille mortelle à celle d'une brute, ne voit-on pas aussitôt, les adeptes des loges maçonniques sortir de leurs antres téné-breux pour faire à cet infortuné le cortège de l'athéisme et du matérialisme ? Disons-le hautement : on ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, s'affilier à la franc-maçonnerie sans renier son baptême. »

En conséquence, dans l'article 2 de notre Mandement du 8 décembre 1873, « nous vous rappelions et remettions en mémoire les consti-tutions des papes Clément XII, Benoît XIV, Pie VII, Léon XII et Pie IX condamnant et prohi-

bant, sous peine d'excommunication à encourir par le fait même, la société dite des francs-maçons et les autres sociétés secrètes. »

Il ne nous semble pas que, depuis cette époque, la franc-maçonnerie ait gagné du terrain dans notre religieux diocèse, si ce n'est peut-être dans une ville d'arrondissement qu'il est superflu de nommer, et où cette association devenue maîtresse du pouvoir municipal s'est empressée de signaler son intolérance en interdisant les processions. Partout ailleurs la qualité de franc-maçon appelle moins d'estime que de curiosité sur les rares individus qui croient pouvoir se recommander de la sorte à l'attention de leurs concitoyens. Nos populations chrétiennes de l'Anjou ont trop de bon sens et d'esprit pour se laisser prendre à des pratiques tellement étranges qu'elles ne semblent pouvoir subsister qu'à la condition de ne pas affronter les regards du public.

Est-ce à dire que, pour avoir échoué jusqu'ici contre la foi et les hautes qualités naturelles de nos chers diocésains, la franc-maçonnerie ne constitue pas une association malfaisante et pleine de dangers? Non certes. et pour vous en

convaincre, Nos Très Chers Frères, il vous suffira d'écouter la lecture de la grave lettre encyclique que nous avons reçue à ce sujet de Notre Saint Père le Pape Léon XIII. Avec la clairvoyance que ses augustes prédécesseurs n'avaient cessé de montrer en pareille matière, le vicaire de Jésus-Christ ne craint pas d'attribuer à l'influence néfaste de cette secte pernicieuse une grande partie des maux qui affligent nos sociétés modernes. A notre tour, et pour répondre aux intentions du Souverain Pontife, nous voudrions vous montrer que la franc-maçonnerie est la négation du christianisme et de tout l'ordre social établi sur les principes de l'Évangile, soit qu'on l'envisage dans ses origines, soit qu'on examine l'ensemble de ses idées, soit enfin que l'on constate les résultats de son œuvre.

I

La franc-maçonnerie est la forme moderne de l'anti-christianisme tel qu'il s'est montré dès l'origine de l'Église et développé dans le cours des

siècles. Qu'elle puisse se rattacher à certains égards par delà l'ère chrétienne au naturalisme païen, aux rites et aux symboles en usage dans les mystères de l'Orient, de la Grèce et de l'ancienne Rome, c'est une filiation à laquelle nous ne voulons pas contredire, laissant aux érudits le soin d'apprécier la valeur de ces rapprochements. Par les formes mystérieuses où elle se complait, par les secrets qu'elle impose à ses adeptes, par les cérémonies qui accompagnent ses initiations, la franc-maçonnerie rappelle en effet ces associations secrètes au sein desquelles le culte païen de la nature cherchait un voile pour ses théories et plus encore pour ses pratiques. Personne n'ignore, d'autre part, que pour se donner un air de haute antiquité, en revêtant ses doctrines d'une teinte biblique, la franc-maçonnerie s'est tissé toute une trame de légendes et de fables qui tendraient à reculer ses origines jusqu'à la construction du temple de Salomon, à travers une descendance dont l'histoire aurait complètement perdu la trace. Vains efforts pour dissimuler le caractère anti-chrétien de la secte ! C'est à d'autres sources qu'il faut remonter, quand on veut rechercher comment il a pu se

former dans le monde chrétien et se développer d'âge en âge une société occulte n'ayant d'autre but que la destruction de l'Église catholique et par suite la doctrine du christianisme tout entier.

Cette société occulte, ténébreuse, qui opère dans le secret et dans le mystère contre l'Église catholique, sa doctrine et ses institutions, pour restaurer le naturalisme païen sous de nouvelles formes, nous la trouvons, Nos Très Chers Frères, dès le commencement de l'ère chrétienne : elle s'appelle la secte des gnostiques. Et ce n'est pas nous seulement qui signalons « la parfaite analogie qui existe entre les croyances, les rites et les usages du gnosticisme et ceux de la franc-maçonnerie (1). » Nous ne faisons que reproduire les aveux des écrivains les plus accrédités de la secte que Notre Saint Père le Pape Léon XIII vient de condamner à la

(1) Rédarès, *Études historiques et philosophiques sur les trois grades de la Maçonnerie symbolique*. — Voir, sur les origines de la franc-maçonnerie, l'excellent ouvrage du P. Deschamps : *les Sociétés secrètes et la Société*, tome I, p. 282 et suiv., et l'abrégé de cette grande œuvre historique par MM. Louis d'Estampes et Claudio Jannet : *La Franc-Maçonnerie et la Révolution*.

suite de ses augustes prédécesseurs (1). Oui, dès l'origine de l'Église, nous voyons se former dans l'ombre, en opposition avec ses dogmes, des groupes anti-chrétiens professant la plupart des idées où se résume la franc-maçonnerie moderne : confusion de Dieu et du monde sous le nom de nature universelle, négation de la divinité de Jésus-Christ rabaisé au rang des législateurs et des philosophes de l'antiquité, monopole de la science attribué à un petit nombre d'initiés en regard de la foi des chrétiens traitée d'ignorance et de superstition, d'un côté les hommes qui aspirent à la lumière, et de l'autre ceux qui restent plongés dans les ténèbres, tout ce langage et toutes ces prétentions, avec des rites et des symboles d'égale valeur, nous les retrouvons dans les conventicules de la Gnose comme dans les loges maçonniques, de telle sorte que l'on pourrait dire, sans abuser du rapprochement, que les gnostiques ont été les francs-maçons des trois premiers siècles de l'Église.

(1) C'est par l'étude des anciens gnostiques et des manichéens, disait Weishaupt, le chef de l'illuminisme allemand, qu'on pourra faire de grandes découvertes sur la véritable maçonnerie. (Ibid., p. 284). -

Et ne vous étonnez pas, Nos Très Chers Frères, de ce que les anciens gnostiques, comme les francs-maçons modernes, recherchaient pour leurs réunions le secret et le mystère. C'est le propre de l'erreur, quand elle n'est pas dominante, de dissimuler ses desseins et de travailler dans l'ombre, pour arriver plus sûrement à ses fins. D'ailleurs, l'attrait de la curiosité, d'autant plus vif qu'on réussit à l'exciter davantage par l'habileté de la mise en scène, est un mobile qui ne manque jamais d'avoir une certaine force. Que d'esprits simples et crédules se laissent gagner par l'annonce mystérieuse de prétendus secrets dont la clef devra leur être livrée plus tard, et qui, si l'on en perçait le fond, n'exciterait que le rire ou l'indifférence ! Promettre à un petit nombre d'initiés que, moyennant certains engagements ou certaines affiliations, ils s'élèveront au-dessus du vulgaire en s'affranchissant de ses croyances, c'est l'appât dont les sectaires se sont servis de tout temps afin d'attirer dans leurs filets des âmes trop naïves pour soupçonner le piège tendu à leur inexpérience. Ainsi faisaient, au témoignage de saint Augustin, les Manichéens du III^e siècle, avec leurs mots de passe.

leurs signes de reconnaissance, leurs divisions en trois grades, leurs symboles et leurs serments (1). Ainsi feront plus tard toutes ces sectes du moyen âge plus ou moins résumées dans l'hérésie albigeoise, enveloppant d'obscurité, chaque fois qu'elles ne se sentiront pas assez fortes pour les faire éclater au grand jour, des doctrines qui n'auront d'autre but que la destruction complète de l'ordre social chrétien.

« En comparant, disait le savant historien du *pape Innocent III et de son siècle*, l'organisation intérieure d'une certaine société, les francs-maçons, et ses tentatives contre l'Église depuis une soixantaine d'années, avec les principes connus de la doctrine des Cathares, on est obligé de reconnaître quelques rapprochements, non seulement pour les principes généraux, mais pour les plus minces détails. Les deux sociétés ont pour principe l'indépendance de l'homme vis-à-vis de toute autorité supérieure. Toutes deux vouent la même haine aux institutions sociales et particulièrement à l'Église et à ses ministres; toutes deux communiquent seule-

(1) Saint Augustin, *de Manichæis*.

ment le secret à celui dont on s'est assuré par une longue épreuve, et imposent l'obligation de le garder, même envers les plus proches parents. Chez toutes deux les vrais chefs sont inconnus à la foule ; la division est faite par provinces, placées sous des maîtres particuliers ; mêmes signes de reconnaissance dans la manière de parler et de s'entendre, de sorte que nous pouvons dire avec quelque raison, que tout le bouleversement qui mine depuis plus d'un demi-siècle les fondements de la société européenne, n'est autre chose que l'œuvre des albigeois, transmise par eux à leurs successeurs, les francs-maçons (1). »

Pourquoi faut-il, Nos Très Chers Frères, que parmi les précurseurs de la franc-maçonnerie moderne, nous soyons obligé de signaler les chevaliers dégénérés du Temple qui, par les désordres de leur dernier âge, ne rappellent que trop les erreurs des gnostiques, des manichéens et des albigeois ? Mais comment ne pas conclure, devant l'évidence des faits, avec l'illustre Fré-

(1) Hurter, *Histoire du pape Innocent III et de son siècle*, Paris 1810, p. 281-286.

déric de Schlegel, que l'ordre des Templiers, complètement déchu de son institution primitive, a été le pont sur lequel toutes ces erreurs ont passé d'Orient en Occident (1) ? L'appareil de cérémonies dont s'entoure la franc-maçonnerie, les grades et les degrés par où elle fait passer ses adeptes, le symbolisme de ses prétendues initiations, tout cela n'est-il pas emprunté à cet ordre devenu, à partir du xiv^e siècle, une société secrète qui a jeté ses rameaux à travers l'Europe (2) ? Et quant au fond des doctrines, le reniement du Christ, et par suite la destruction de l'ordre social chrétien, n'est-ce pas l'idée mère qui domine de part et d'autre ? Les grands coupables du xiv^e siècle n'ont-ils pas transmis à leurs successeurs la haine de la Papauté et de toute autorité légitime ? Quel moyen de méconnaître ces affinités, si étranges qu'elles paraissent, quand on voit, au xviii^e siècle, l'ordre du Temple se reconstituer en France à l'état de société secrète, pour devenir un nouveau foyer d'impiété ? Oui, si loin que l'on remonte dans les

(1) Schlegel, *Philosophie de l'histoire*, XVIII^e leçon.

(2) *Procès des Templiers*, publié par M. Michelet, vol. in-4^e, p. 3-4.

temps passés, la franc-maçonnerie se rattache à tous ceux qui, d'âge en âge, se sont réfugiés dans les doctrines et dans les pratiques secrètes pour mieux couvrir leur dessein de détruire l'Église et, avec elle, le christianisme tout entier.

C'est donc un fait historique, Nos Très Chers Frères. que depuis l'établissement de l'Église jusqu'à nos jours, l'esprit d'orgueil et de révolte n'a cessé de produire des groupes anti-chrétiens préparant dans l'ombre et à la faveur du mystère leurs projets d'attaque contre le catholicisme. Et maintenant qu'à la suite des troubles excités par le grand schisme d'Occident, et surtout après l'apparition des sectes protestantes, ces sociétés secrètes aient gagné en force et en diffusion, qui pourrait s'en étonner ? Le protestantisme n'était-il pas lui-même une révolte, et la plus audacieuse de toutes, contre l'Église catholique ? En substituant le libre examen sans frein ni limites au principe d'autorité en matière de foi, ne livrait-il pas la révélation divine à tous les assauts de l'incrédulité ? Ne portait-il pas dans ses flancs l'hérésie socinienne, d'où est sorti le déisme lui-même, et dont l'article fondamental

consiste à nier le dogme de la divinité de Jésus-Christ, sans lequel tout l'ordre surnaturel croule par la base? Et, d'autre part, n'allait-il pas donner naissance à toutes ces sectes d'illuminés qui, depuis Schwedenborg jusqu'à Weishaupt, devaient travailler si activement, sous le couvert de leurs formules allégoriques, à la destruction de toute religion positive? D'un christianisme défiguré, mutilé, tronqué, tel que l'avaient imaginé les sectes protestantes, à l'élimination pure et simple de tout élément chrétien, il n'y avait qu'un pas à faire; et ce pas fut rapidement franchi. Sous l'action subversive du protestantisme, les sociétés secrètes ne tardèrent pas à se dépouiller de la teinte plus ou moins religieuse qu'elles avaient conservée jusqu'alors, soit par prudence politique, soit par un reste d'habitudes chrétiennes, pour prendre un caractère absolument hostile à l'Église et à la Papauté.

Aussi est-ce dans les pays protestants, en Suède, en Écosse, en Angleterre et en Prusse que la franc-maçonnerie moderne a jeté ses premières racines et pris ses développements les plus rapides. Corrompant l'idée de l'association professionnelle, pour la détourner de son but,

les déistes anglais, Toland à leur tête, s'en firent une arme contre le christianisme et ses institutions. Ils empruntèrent les formes extérieures et traditionnelles des corporations ouvrières, depuis si longtemps en usage dans leur pays, afin de mieux dissimuler leur projet d'anéantir la religion révélée. Plus d'ordre naturel, plus d'intervention de Dieu dans les choses humaines; l'Évangile dépouillé de ses dogmes et de ses miracles; la raison seul juge et unique mesure de la vérité; les devoirs de l'homme réduits à quelques maximes plus ou moins vagues de morale naturelle, comme la tolérance et la sociabilité, toutes ces doctrines impies propagées par les Bolingbroke, les Coolins, les Tindal, les Wolston, les David Hume prévalurent dans les loges maçonniques d'Angleterre, d'où elles pénétrèrent en France à la suite de Voltaire et de ses adeptes, pour remplir le xviii^e siècle de révoltes et d'apostasies.

Car si quelque chose, Nos Très Chers Frères, était de nature à nous consoler des progrès de la franc-maçonnerie dans notre pays, c'est de pouvoir dire, l'histoire à la main, qu'elle est une importation étrangère et qu'elle a une origine

· tout à la fois anglaise et prussienne. Les premières loges établies en France ont eu pour fondateurs des Anglais, et c'est le roi de Prusse Frédéric II qui travailla le plus activement à organiser la franc-maçonnerie, dont il réussit à faire un instrument de règne pour lui-même et une machine de guerre contre l'Église catholique (1). Est-ce à dire que la secte ait rencontré dans la société française du xviii^e siècle une résistance bien vive ? Hélas ! le terrain n'y était que trop bien préparé par le travail de corruption et d'impiété poursuivi sans relâche dès les premiers temps de la Régence. Favorisée par la faiblesse sinon par la connivence des pouvoirs publics, la franc-maçonnerie ne tarda pas à envahir la capitale et les provinces. Grâce à l'entraînement de la mode si puissante à une époque où les Mesmer, les Cagliostro, les Saint-Martin mystifiaient des esprits devenus d'autant plus crédules qu'ils étaient moins religieux, les classes les plus intéressées à se défendre contre une association subversive de tout l'ordre établi ne furent pas les dernières à s'y affilier.

(1) *Les Sociétés secrètes et la Société*, par le P. Deschamps, t. II, pp. 3 et s.

C'était d'ailleurs le moment où, sous le vain étalage d'une fausse érudition, la secte des encyclopédistes, dirigée par Voltaire, Diderot et d'Alembert, employait contre l'Église catholique toutes les armes du mensonge et de la calomnie (1). Francs-maçons et sophistes allaient se rencontrer sur un même terrain et se donner la main dans une commune entreprise. Le but des uns et des autres n'était-il pas identique ? Et quel puissant auxiliaire pour les ennemis déclarés du christianisme et de toute autorité légitime, que le travail souterrain des loges ! « L'ombre, le mystère, écrivait un homme initié à toutes ces choses, un serment terrible à prononcer, un secret à apprendre pour prix de mainte épreuve sinistre courageusement subie, un secret à garder sous peine d'être voué à l'exécration ou à la mort, des signes particuliers auxquels les frères se reconnaissent aux deux bouts de la

(1) « Toute la correspondance de Voltaire et de d'Alembert, écrivait Sainte-Beuve, est laide, elle sent la secte et le complot, la confrérie et la société secrète. De quelque point de vue qu'on l'envisage, elle ne fait point honneur à des hommes qui érigent le mensonge en principe et qui partent du mépris de leurs semblables comme de la première condition pour les éclairer. » (*Journal des Débats*, 8 novembre 1852.)

terre, des cérémonies qui se rapportaient à une histoire de meurtre et semblaient couvrir des idées de vengeance : quoi de plus propre à former des conspirateurs ? (1) »

Ainsi se préparait, Nos Très Chers Frères, par l'effort combiné des sociétés secrètes et des écoles où la sophistique usurpait le nom de philosophie, le grand bouleversement social de la fin du siècle dernier ; et s'il peut y avoir de l'exagération à dire que la Révolution française a été l'œuvre exclusive de la franc-maçonnerie, il ne faut pas oublier, dans l'examen de cette vaste conjuration contre l'ordre religieux, politique et social, qu'en 1789 les sociétés secrètes avaient pris un développement immense, et que, depuis Mirabeau et Talleyrand jusqu'à Robespierre et Danton, les acteurs principaux de ce drame sanglant avaient tous été affiliés aux loges maçonniques (2).

Un siècle nous sépare de ces graves événements, et depuis lors, tout en variant ses pro-

(1) *Histoire de la Révolution française* par Louis Blanc, t. II, pp. 74 à 81.

(2) Voir leurs noms dans l'ouvrage si remarquable du P. Deschamps, *les Sociétés secrètes*, etc. Tome II, pp. 138 et s.

cédés suivant les circonstances, la franc-maçonnerie n'a cessé de poursuivre son but, la destruction du christianisme et de tout l'ordre social établi sur les principes de l'Évangile. Est-ce la calomnier, de prétendre qu'elle a eu la main dans toutes les révolutions qui ont agité notre époque ? Elle-même s'en fait honneur par l'organe de ses interprètes les plus autorisés (1). Est-ce lui attribuer trop d'importance, que de rattacher à son action la Charbonnerie, la Haute-Vente, la jeune Europe, l'Internationale, et toutes ces sociétés secrètes dont les conspirations ont rempli jusqu'à présent l'histoire du XIX^e siècle ? Elle a été sans contredit la pépinière de ces associations diverses qui toutes sont nées et ont grandi à l'ombre des loges ; c'est par elle qu'ont passé, comme par une sorte d'institution préparatoire, les sectaires assez logiques pour porter ses théories jusqu'à leurs dernières consé-

(1) Recevant le 10 mars 1848, le suprême conseil du rit écossais, Lamartine lui répondait : « Je suis convaincu que c'est du fond de vos loges que sont émanés d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour et enfin en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par faire la sublime explosion dont nous avons été témoins en 1789, et dont le peuple de Paris vient de donner au monde la seconde, et, j'espère, la dernière représentation, il y a peu de jours.

quences. Et, à l'heure actuelle, que voyons-nous, Nos Très Chers Frères ? De la France au Brésil, de l'Angleterre aux États-Unis, du Portugal aux Indes, nous voyons la franc-maçonnerie, contre-façon plus qu'étrange de l'unité catholique, étendre son activité au monde entier. Elle compte ses loges par milliers, et par millions le nombre de ceux qui, à un degré quelconque, sont affiliés à l'Ordre. Là où elle ne règne pas en maîtresse, elle ne cesse de battre en brèche les pouvoirs qui font obstacle à sa domination. Ce qu'elle ne fait pas directement, elle l'opère à l'aide d'autres sociétés issues d'elle ou pénétrées de son influence. Nous assistons ainsi, des deux bouts de la terre, à un vaste mouvement d'opposition au christianisme, et dont les loges sont le principal foyer. Or, pour mesurer le péril que la franc-maçonnerie fait courir à l'ordre religieux et social, il suffit, après l'avoir envisagée dans ses origines, d'examiner l'ensemble des idées qu'elle s'efforce de faire prévaloir dans le monde.

II

C'est avec une grande profondeur de vues que Notre Saint Père le Pape Léon XIII réduit au naturalisme tout le système doctrinal de la franc-maçonnerie. Combattre la religion révélée, ses dogmes, ses institutions et, par suite, tout l'ordre social fondé sur l'Évangile, tel est, en effet, l'objet du travail incessant des loges. Que, dans cette lutte acharnée, la secte maçonnique accommode son langage aux temps et aux circonstances ; que, dans certains pays, tels que l'Angleterre et les États-Unis, elle trouve son profit à user de réserves et de ménagements pour se faire mieux accepter ; et qu'enfin elle n'hésite pas, comme au Brésil et au Chili, à voiler ses agissements sous des apparences plus ou moins religieuses, nous ne songeons pas à le contester. Nous ajouterons même volontiers qu'elle n'a cessé de rendre au christianisme un hommage involontaire, en l'attaquant tantôt sous la quali-

fication de « fanatisme » et de « superstition, » tantôt sous celle de « cléricanisme, » sans oser le plus souvent le désigner par son véritable nom. Mais, à la prendre dans son ensemble, avec son but essentiel et le caractère qui lui est propre, il est parfaitement exact de dire après le Souverain Pontife « qu'il s'agit pour les francs-maçons de détruire de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes, et de lui en substituer une nouvelle, façonnée à leurs idées et dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au naturalisme. »

En créant l'homme, Nos Très Chers Frères, Dieu lui a assigné une fin surnaturelle, qui est la vision béatifique. Par suite de cette élévation de la créature humaine au-dessus d'elle-même, de sa condition et de ses forces, il a surajouté les dons de la grâce à ceux de la nature, complété et perfectionné les lumières de la raison par celles de la révélation. La chute du premier homme, commune à toute sa descendance, n'a point détruit cet ordre surnaturel resté dans le plan divin le but suprême de la création tout entière. Mais « faisant surabonder la grâce là où

avait abondé le péché (1), » Dieu, dans sa miséricordieuse bonté, a réparé les effets de la déchéance originelle par une rédemption plus éclatante que la faute. Préparée d'âge en âge par le ministère des patriarches, de Moïse et des prophètes, cette œuvre immense s'est accomplie dans la plénitude des temps. A l'heure marquée dans les desseins de la Providence, Notre Seigneur Jésus-Christ, le Fils du Dieu vivant, le Verbe incarné, le Médiateur entre le ciel et la terre est venu régénérer le monde par son sacrifice, par sa doctrine et par ses institutions. Après avoir rétabli les rapports primitifs entre Dieu et l'humanité, l'Homme-Dieu a confié à son Église la mission de propager son Évangile par tout l'univers, et de faire participer tous les hommes aux bienfaits de la rédemption. « *Instaurare omnia in Christo*, (2) Restaurer toutes choses dans le Christ, » par la vertu de la foi et des sacrements, l'individu, la famille, la société tout entière, faire pénétrer l'esprit et les principes du christianisme dans les mœurs, dans les lois,

(1) Epître de S. Paul aux Romains, v. 20.

(2) Epître de S. Paul aux Ephésiens, I, 10.

dans les institutions, dans la vie publique comme dans la vie privée, tel est le travail que l'Église est appelée à poursuivre jusqu'à la consommation des siècles ; et, par le fait, voilà dix-huit cents ans que le genre humain marche progressivement dans cette voie tracée par la révélation divine, et qui, à travers les épreuves du temps, doit le conduire à ses éternelles destinées.

Nous ne faisons que résumer à grands traits cette admirable économie de la Providence dans le gouvernement des choses humaines. Mais c'est là précisément, Nos Très Chers Frères, ce que le naturalisme cherche à renverser, et la franc-maçonnerie s'est fait le principal instrument de cette œuvre de destruction. Dès le commencement du xviii^e siècle, l'action des loges a eu pour but principal d'effacer de l'esprit de leurs adeptes toute idée de religion positive ou révélée, pour y substituer, sous le nom de religion ou de loi naturelle, les notions plus ou moins vagues du déisme : c'est à produire ce résultat que tendaient jusqu'ici toutes leurs initiations et tout leur enseignement. Est-il besoin d'en appeler au témoignage de ceux qui parmi leurs maîtres ont eu le plus d'autorité ? « La religion

naturelle, dira l'un, est celle que nous reconnaissons tous pour être la franc-maçonnerie (1). » — « Toutes les religions, ajoutera l'autre, sont l'ouvrage des hommes, tandis que la franc-maçonnerie ouvre son temple à tous les hommes pour les affranchir des préjugés de leur pays ou des erreurs de la religion de leurs pères.... le premier homme qui fit parler Dieu fut un imposteur (2). » — « Lorsqu'on attaque le côté religieux, écrira un troisième, à l'exception de quelques loges particulières, la grande majorité de l'ordre non seulement n'admet pas le christianisme, mais encore le combat à outrance (3). » — Et, pour montrer ce que la secte poursuit tout particulièrement sous le nom de christianisme, on laissera échapper des aveux comme ceux-ci : « Notre adversaire est l'Église catholique avec son organisation compacte et universelle. C'est là notre ennemi héréditaire et

(1) *Manuel du franc-maçon*, par Bazot, secrétaire général du Grand-Orient de France.

(2) *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes*, par Ragon, fondateur de la loge des Trinosophes de Paris. Voir dans le P. Deschamps, tome I, p. XLII, l'approbation donnée à cet ouvrage par le Grand-Orient de France.

(3) *Revue maçonnique* de janvier 1848.

implacable. Chrétiens ou francs-maçons : faites votre choix ! (1) »

Il serait inutile de rien ajouter à ces déclarations de guerre contre l'Église et le christianisme, pour établir que la franc-maçonnerie n'a cessé dès l'origine de se poser en adversaire de la religion révélée. Mais, était-il bien possible aux loges de s'arrêter ainsi à moitié chemin, et de retenir leurs adhérents autour des formules du déisme ? Assurément, Nos Très Chers Frères, la doctrine catholique, elle aussi, enseigne que les devoirs de l'homme envers Dieu sont fondés sur la nature même des choses et dictés par la voix de la conscience, écho de l'éternelle justice ; mais elle s'empresse d'ajouter que le premier principe de cette loi naturelle consiste à proclamer la toute-puissance de Dieu et sa liberté absolue. Or, c'est précisément ce principe fondamental que méconnaît le naturalisme déiste, en niant la possibilité de toute révélation divine, au point de détruire par là même l'idée de l'Être suprême et infini. Car si la volonté de Dieu est tellement enchaînée aux lois de la nature, qu'il

(1) *Bauhütte*, journal maçonnique de Leipzig.

Le soit pas en son pouvoir d'y déroger par le miracle, que devient sa toute-puissance ? Si Dieu n'a pas le choix entre un ordre de choses où la raison de l'homme aurait été abandonnée à ses seules forces, et tel autre état de l'humanité dans lequel, par un bienfait tout gratuit, les lumières de la révélation seraient venues s'ajouter à celles de la raison, où est son absolue liberté ? Si l'intelligence humaine est l'unique mesure de la vérité, et la volonté humaine, la seule règle du droit, qu'est-il besoin de recourir à l'hypothèse d'une intelligence et d'une volonté divines ? Si la raison de l'homme est souveraine et indépendante, au point de n'admettre que ce qu'elle peut comprendre et savoir par elle-même, n'est-ce pas la place de Dieu qu'elle usurpe ? Et qu'est-ce d'ailleurs que cette idée d'un Dieu qui, après avoir créé le monde, abandonne son œuvre, s'interdit d'avance toute communication avec ses créatures, laissant flotter leurs destinées au hasard des événements, sans jamais y intervenir par un signe de sa puissance, indifférent à la prière de celui qui implore sa bonté, soit qu'il n'ait pas assez de science pour la connaître, soit qu'il manque de pouvoir pour l'exaucer ? Une

pareille conception ne tient pas devant le raisonnement ; et c'est pourquoi il sera toujours vrai de dire, avec Bossuet, que le déisme n'est pas autre chose qu'un athéisme déguisé.

Ne soyez donc pas surpris, Nos Très Chers Frères, qu'après avoir cherché à détruire tout christianisme positif et pratique, pour lui substituer un déisme plus ou moins nuageux et indéterminé, la franc-maçonnerie ait fini par rayer de son symbole toute religion quelconque, et jusqu'à l'idée même de Dieu. Une logique vengeresse devait la pousser à l'athéisme, comme au dernier terme de ses négations. Vainement les loges retenues par un reste de croyance ou par la crainte de froisser l'opinion publique, avaient-elles inscrit à leur frontispice le nom du « grand architecte de l'univers. » Vainement leurs statuts portaient-ils, depuis 1834, cet article rédigé sous la pression des événements : « l'ordre des francs-maçons a pour base : l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et l'amour de l'humanité. » Cette base ne devait pas tarder à s'écrouler sous les coups d'une impiété consécutive avec elle-même. Toujours et partout, le naturalisme athée a fait suite au naturalisme

déiste. Lors donc que, le 14 septembre 1877, la franc-maçonnerie, par la main de ses chefs assemblés à Paris, effaçait de ses constitutions « l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, » elle ne faisait que tirer les conséquences de son principe. Et d'ailleurs cette abolition radicale n'était-elle pas depuis plusieurs années dans le vœu des loges? Ici, l'on avait dit : « Il ne faut pas seulement nous placer au-dessus des différentes religions, mais bien au-dessus de toute croyance en un Dieu quelconque. (1) » Là : « Dieu n'est que le produit d'une conception généreuse, mais erronée, de l'humanité qui s'est dépouillée au profit d'une chimère. Rendons à l'homme ce qui lui appartient, et le culte que nous avons attribué à l'œuvre, reportons-le à son auteur... La franc-maçonnerie nous apprend qu'il n'y a qu'une seule religion, le culte de l'humanité (2). » Plus loin : « L'idée de Dieu est la source et le soutien de tout despotisme et de toute iniquité (3). »

(1) *Journal de la franc-maçonnerie*, rédigé par le pasteur Zille, directeur du gymnase protestant de Leipzig, n° du 15 décembre 1866.

(2) *Le Monde maçonnique*, n° de janvier et de mars 1870.

(3) *Anti-concile* de Naples de 1869, auquel ont pris part 700 délégués des principales loges du monde.

Ailleurs : « Tant que la doctrine de l'immortalité de l'âme n'aura pas été détruite par le maillet de la franc-maçonnerie, nous aurons une société composée de pauvres créatures trompées qui sacrifient tout pour obtenir la félicité dans une existence future (1). » Et enfin : « La morale sociale peut jeter désormais ses béquilles théologiques et marcher librement à la conquête du monde (2). » Toutes ces voix sorties des loges avaient préludé à la profession d'athéisme que devaient émettre solennellement les chefs de la franc-maçonnerie.

Ah ! sans doute, et il n'y a pas lieu de s'en étonner, l'athéisme ouvertement professé soulève une telle répulsion dans la conscience des peuples, que, à l'exception de quelques fanfarons d'impiété, ses partisans les plus téméraires éprouvent le besoin de se réfugier derrière une équivoque. C'est le mot neutralité qui, de nos jours, a paru le plus propre à faire illusion au grand nombre. Nous ne nous prononçons ni pour ni contre l'existence de Dieu et l'immorta-

(1) *Masonic-Review*, du 16 février 1874.

(2) Discours de M. Jules Ferry, prononcé en 1877 à la loge de « la clémente amitié. »

lité de l'âme, répondent volontiers les habiles de la secte maçonnique, nous restons neutres. — Vain subterfuge pour échapper à une réprobation que l'on aurait à craindre en se montrant trop à découvert ! Eh quoi, Nos Très Chers Frères ! la neutralité à l'égard de Dieu, de la cause première, de l'arbitre suprême de nos destinées ! La neutralité, c'est-à-dire l'indifférence et l'abstention systématique sur un point de doctrine dont dépend toute la conduite de l'homme dans sa vie publique comme dans sa vie privée ! La neutralité devant une question qui, selon qu'elle est résolue dans un sens ou dans l'autre, imprime à notre activité une direction toute différente, et décide souverainement de nos pensées, de nos sentiments, de nos désirs, de nos espérances, de tout notre avenir ! La neutralité, ou la balance tenue égale entre le oui et le non, dans un ordre d'idées autour duquel l'humanité a concentré toutes ses préoccupations depuis qu'elle existe, y cherchant une règle pour tous les âges de la vie, pour toutes les conditions sociales, pour toutes les manifestations de l'esprit, de la conscience et de la volonté ! La neutralité là où il s'agit de savoir sur quel principe fondamental on

doit établir les droits et les devoirs de la personnalité humaine, organiser la famille, l'État, tout l'ordre domestique et social ! Est-ce sérieux ? Est-ce raisonnable ? Est-ce même possible ? Non, disons-le hautement, la neutralité vis-à-vis de Dieu, c'est une incrédulité sans franchise, c'est l'hypocrisie de l'athéisme.

Pour se rendre un compte exact des erreurs que la franc-maçonnerie cherche à répandre dans le monde, il faut donc en revenir à l'enseignement des loges tel qu'il résulte de leurs propres déclarations et des écrits de leurs principaux chefs. L'athéisme, dernier mot d'une théorie qui avait débuté par le déïsme ou par la négation de la religion révélée ; et, comme conséquence nécessaire, les droits de l'homme substitués aux droits de Dieu, le culte de l'humanité remplaçant tout autre culte ; la conception d'un état social fondé et organisé en dehors de toute idée religieuse : voilà, en résumé, les doctrines de la secte que Notre Saint Père le Pape Léon XIII vient de réprover à l'exemple de ses vénérables prédécesseurs. Or ces doctrines ne sont pas restées à l'état de pure spéculation : la franc-maçonnerie travaille de toutes ses forces à

les appliquer dans les pays soumis à son influence. C'est pourquoi, après l'avoir envisagée dans ses origines et dans l'ensemble de ses idées, il importe de constater les résultats de son œuvre.

III

C'est à l'école que la franc-maçonnerie a fait la première application de ses théories anti-chrétiennes. Et, en effet, du moment qu'elle aspirait à refaire l'ordre social sur les bases du naturalisme déiste ou athée, elle devait chercher avant tout à s'emparer de l'enseignement et à séparer l'éducation de la religion (1). Il y a longtemps qu'on l'a dit, Nos Très Chers Frères, et avec

(1) « Il faut partout gagner à notre Ordre le commun du peuple, écrivait Weishaupt, dont l'action a été si puissante sur la maçonnerie du XVIII^e siècle, et le grand moyen pour cela est l'influence sur les écoles... Le préfet illuminé n'épargnera donc rien pour se mettre en possession des écoles de son district et de leurs maîtres... Nous avons à ouvrir les sources des connaissances, et à nous emparer de l'éducation. C'est à cela que servent les grades inférieurs de la maçonnerie. » (*Écrits originaux publiés par le gouvernement bavarois.*)

beaucoup de justesse, qui tient l'école, tient l'avenir des générations. Au dernier siècle, déjà, les loges avaient hautement annoncé leur dessein par l'organe d'un de leurs principaux chefs, d'un homme qui, en terminant sa carrière par le suicide, allait montrer d'une façon péremptoire ce que devient la morale sans l'idée de Dieu : « Il est rigoureusement nécessaire de séparer de la morale les principes de toute religion particulière, et de n'admettre dans l'instruction publique l'enseignement d'aucun culte religieux. Cette proscription doit s'étendre même à ce qu'on appelle religion naturelle (1). » Et, pour compléter sur ce point la pensée de la secte, un autre représentant de la franc-maçonnerie proposait aux pouvoirs publics le plan que voici : « C'est d'après le principe que l'enfance est destinée à recevoir l'influence salutaire de l'habitude, que je voudrais qu'à cet âge il ne fût point parlé de la religion... Je désirerais que pendant le cours entier de l'institution publique l'enfant ne reçût que les instructions de la morale uni-

(1) Condorcet, *Rapport sur l'instruction publique à l'Assemblée législative de 1792.*

verselle et non les enseignements d'aucune croyance particulière (1). »

Ce n'est donc pas de notre époque seulement que date l'idée maçonnique de constituer l'enseignement des écoles en dehors de toute influence religieuse : tel a été de tout temps le programme des loges. Vainement une lamentable expérience avait-elle prouvé, il y a près d'un siècle, à quels résultats peut conduire le régime des écoles sans Dieu (2). La franc-maçonnerie n'en a pas moins repris son œuvre de séparation, au risque de voir se reproduire les mêmes conséquences. Sous le nom de « Ligue de l'enseignement, » une association est sortie du sein des loges, il y a vingt ans, avec le motif apparent de répandre

(1) *Plan d'éducation nationale*, de Michel Lepelletier, lu par Robespierre à la Convention, le 13 juillet 1793.

(2) Portalis, *Exposé des motifs du Concordat devant le Corps législatif* : « Il est temps que les théories se taisent devant les faits. Point d'instruction sans éducation, et point d'éducation sans morale et sans religion. Les professeurs ont enseigné dans le désert, parce qu'on proclama imprudemment qu'il ne fallait jamais parler de religion dans les écoles. L'instruction est nulle depuis dix ans. Il faut prendre la religion pour base de l'éducation. Les enfants sont livrés à l'oisiveté la plus dangereuse, au vagabondage le plus alarmant. Ils sont sans idée de la divinité, sans notion du juste et de l'injuste : de là des mœurs farouches et barbares, de là un peuple féroce. »

l'instruction populaire dont elle ne pouvait être plus soucieuse que Voltaire lui-même (1), mais ayant pour but réel de proscrire des écoles l'enseignement chrétien. Grâce à l'appui de la franc-maçonnerie, qui se reconnaissait dans son œuvre, cette société néfaste a organisé des cercles dans tout le pays ; et, rendant justice à un auxiliaire si puissant, son fondateur a pu dire avec raison : « Loin de renier le concours des loges, je l'avais invoqué, réclamé même, par la raison toute naturelle que l'œuvre de la ligue est bien réellement la mise en pratique des principes proclamés dans les loges (2). » En vous prémunissant, Nos Très Chers Frères, contre les projets de la « Ligue de l'enseignement, » nous

(1) Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs, » écrivait Voltaire à La Chalotais, le 28 février 1762. Non moins ennemi que Voltaire de l'instruction du peuple, La Chalotais avait dit dans son *Essai d'éducation nationale* : « Les Frères de la doctrine chrétienne sont survenus pour achever de tout perdre. Ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime.... Parmi les gens du peuple, il n'est presque nécessaire de savoir lire et écrire qu'à ceux qui vivent par ces arts ou à ceux que ces arts aident à vivre. »

(2) Bulletin de la *Ligue de l'enseignement*. — Dans son important ouvrage sur la *Ligue de l'enseignement*, M. de Moussac a relevé cent onze loges adhérant expressément et en corps à cette association.

vous disions dès 1873 : « Il s'agit pour elle, avant tout, de combattre l'influence chrétienne ; et lors même que ses promoteurs n'annonceraient pas hautement ce dessein, ce serait déjà l'avouer que d'exclure la religion d'un plan d'éducation où elle doit figurer en première ligne. » Pouvions-nous prévoir qu'à la faveur des événements, de telles idées passeraient si promptement de la théorie dans les faits, et qu'il se trouverait, chez une nation chrétienne, un gouvernement et des Chambres pour introduire dans nos lois le programme de la franc-maçonnerie ?

Quoi qu'il en soit, Nos Très Chers Frères, nous ne saurions trop insister sur l'inanité et sur les périls d'une pareille tentative sans précédent peut-être dans l'histoire de l'humanité. La franc-maçonnerie prétend se borner à faire enseigner dans les écoles ce qu'elle appelle la morale universelle. Mais d'abord a-t-elle oublié que les philosophes, tant modernes qu'anciens, sont loin de s'accorder sur la règle des mœurs (1) ; que,

(1) Le désaccord existe même sur les points qui sembleraient devoir être hors de tout conteste, comme par exemple sur les devoirs des enfants envers leurs parents. — « L'autorité du père sur les enfants, écrit Diderot, n'est fondée que sur

depuis la morale de Platon jusqu'à celle d'Épiqueure, les systèmes les plus contradictoires ont eu et ont encore leurs partisans ; qu'il existe, à l'heure actuelle, des nations entières où ce qui est un mal et même un crime pour la conscience mieux éclairée des peuples chrétiens est regardé comme indifférent ou licite ; et qu'en dehors du Décalogue et de l'Évangile interprétés par l'autorité infallible de l'Église, il est impossible de trouver quelque part, formulé en termes précis, le code de cette morale une et universelle ? Et même, cela serait-il possible, que la morale n'en resterait pas moins dépendante du dogme. Écartez l'idée de Dieu législateur suprême, et le devoir n'est plus autre chose qu'une règle de

les avantages qu'elle est censée leur procurer. » — « Cette autorité, ajoute Baynal, s'évanouit au moment que les enfants peuvent se pourvoir eux-mêmes. » — « Il est constant, dit d'Alembert, que la soumission des enfants ne doit avoir lieu que pour le temps où ceux-ci sont dans l'état d'ignorance et d'ivresse. » — « L'amour des enfants pour leur père, reprend Toussaint, n'est pas d'une obligation si générale : s'il faut tenir compte à son père du prétendu bienfait de la naissance, on lui devra donc des actions de grâce pour les mets délicats qu'il s'est fait servir, etc. » (*Système de la nature ; Histoire politique et philosophique*, l. XVIII, n° 42 ; *Encyclopédie*, art. *Enfants ; Mœurs*, part. IV, art. 4). Voilà les aberrations auxquelles conduit la morale qui prétend s'affranchir du dogme.

conduite que l'homme se trace à lui-même dans son absolue souveraineté, et dont, par conséquent, il peut s'affranchir à son gré du moment que sa libre pensée détermine sa libre volonté dans un sens contraire. Il n'y a plus rien d'absolu ni d'impératif, tout devient arbitraire et contingent dans une loi que l'homme tire de son seul et unique fond, sans qu'elle se rattache par aucun lien à la loi éternelle réalisée et personnifiée dans l'essence divine. Et quant aux obligations qu'on prétendrait lui imposer du dehors, sans faire intervenir l'idée de Dieu, racine et fondement de tout l'ordre moral, de quel droit autre que celui de la force viendrait-on lui prescrire ce qui blesse son intérêt ou contrarie ses penchants? Dans la théorie de la morale indépendante, il ne saurait être question, pour la volonté humaine, d'autres préceptes que ceux dont elle consent à accepter le joug. Commencer par déclarer suivant la maxime favorite de la franc-maçonnerie, « que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, » sans affirmer l'existence d'une autorité supérieure à celle des hommes, et au nom de laquelle la liberté doit s'incliner et l'égalité fléchir, c'est

rendre impossible toute loi, tout devoir, tout commandement. Et, d'autre part, quelle efficacité peut avoir un enseignement moral où l'on se tait sur la question qui est au fond de tout, celle de savoir si l'âme existe ou si elle n'existe pas, si elle est immortelle ou si elle périt avec le corps, si la vie présente est pour l'homme le terme de toutes choses ou si elle est suivie d'un avenir éternel ? La matière a-t-elle une morale ? Peut-il y avoir un devoir quelconque pour un simple agrégat d'éléments physiques et chimiques ? Les mots de crime ou de vertu ont-ils encore un sens là où l'on affecte de rester neutre entre la spiritualité et la matérialité de l'âme ? Concluons donc sans hésiter que la morale indépendante, telle que les loges s'efforcent de la faire prévaloir dans l'enseignement des écoles, conduit logiquement à la destruction de toute morale.

La deuxième application des doctrines de la franc-maçonnerie concerne la famille qu'elle cherche à constituer en dehors de la loi divine ; et comme le mariage est la base de l'ordre domestique, c'est à le dépouiller de son caractère religieux, pour le rabaisser au rang d'un contrat

purement civil, que devait tendre tout particulièrement l'action des loges. S'il est. Nos Très Chers Frères, une institution que sa fin essentielle élève au-dessus des choses simplement profanes, temporelles, terrestres, c'est bien celle dont dépend la réalisation même du plan divin. Le mariage se rapporte directement et immédiatement à Dieu, puisqu'il a pour but principal d'étendre son règne et de glorifier son nom, en multipliant le nombre des créatures faites pour le connaître, l'aimer, le servir et le posséder éternellement dans la béatitude céleste. Il est donc par sa nature même une chose sainte et sacrée; c'est pourquoi Dieu est intervenu dès l'origine, avec son autorité souveraine, par un acte spécial et positif de sa volonté, pour bénir et sceller l'union de l'homme et de la femme (1). Aussi, malgré les altérations qu'avait subies la révélation primitive, tous les peuples de l'antiquité, instruits par une tradition restée plus ou moins fidèle, s'étaient-ils fait une loi d'entourer le mariage de cérémonies sacrées : toujours et partout la religion venait présider à la célébra-

(1) Genèse, II, 18 et ss.

tion d'un acte trop marqué du sceau divin pour être confondu avec les pratiques de la vie civile. Mais, combien ce sentiment ne dut-il pas s'accroître et se fortifier, quand Notre-Seigneur Jésus-Christ eut élevé le mariage à la dignité de sacrement, c'est-à-dire au faite du surnaturel et du sacré, pour en faire le signe mystérieux de sa propre union avec l'humanité, et lui communiquer la vertu de produire la grâce sanctifiante, comme le Baptême et l'Eucharistie! A partir de ce moment, le contrat matrimonial entre chrétiens est devenu inséparable du sacrement, à tel point que les mêmes lois divines et ecclésiastiques régissent l'un et l'autre. Non, il n'est pas de division possible, là où il n'y a qu'une matière et qu'une forme pour un seul et même acte. Que la société civile, se renfermant dans sa sphère propre, règle et détermine certains effets temporels d'une institution dont la défense et la protection lui sont confiées, c'est assurément son droit, et plus encore son devoir ; mais, quant au lien conjugal lui-même, lien essentiellement religieux, elle est aussi impuissante à le former qu'à le rompre. Telle est la loi de Dieu : loi auguste parmi toutes, et qui établit la famille sur un fondement

indéfectible, en même temps qu'elle fait ressortir pleinement l'excellence et la dignité du mariage chrétien.

Il n'est guère de doctrine que le naturalisme déiste ou athée ait combattue avec plus d'ardeur, sentant fort bien que la famille une fois déchristianisée dans l'institution même qui en est la source et la base, toutes choses ne tarderaient pas à marcher au gré de ses désirs. L'effort de ses partisans devait tendre dès lors à constituer l'union conjugale en dehors de la loi divine, sous le nom de mariage civil. C'est par cette large brèche aux traditions chrétiennes, pensaient-ils, et non sans raison, que passerait facilement tout un arsenal de lois ayant pour but de séculariser les unes après les autres toutes les institutions de l'ordre social. Aussi à peine la franc-maçonnerie est-elle arrivée à prendre une part prépondérante dans les affaires d'un pays, qu'elle s'empresse de signaler son pouvoir par l'introduction du mariage civil. La « grande loge » du Chili veut-elle, au lendemain de sa fondation, tracer à ses membres le plan de leurs travaux ? C'est « à faire établir le mariage civil que devra s'appliquer spécialement la section de propa-

gande (1). » La franc-maçonnerie juge-t-elle à propos de nous révéler le but qu'elle poursuit au Brésil? « Demander l'institution du mariage civil, dira son grand maître, telle est l'œuvre que nous avons entreprise, non pas au nom de la maçonnerie, mais pour elle, puisque la défense de ce principe comprend celle de sa propre existence et de son intégrité (2). » Tant il est vrai que le mariage chrétien, fondement de la famille chrétienne, paraît un obstacle puissant à tous ceux qui rêvent la destruction de l'Église!

Est-il besoin d'ajouter, Nos Très Chers Frères, qu'en réduisant le mariage à la condition d'un pur contrat civil, la franc-maçonnerie devait être conduite à réclamer le divorce comme une conséquence toute naturelle? Les loges l'avaient demandé dès la fin du siècle dernier par l'organe de leurs principaux chefs (3), et la Révolution triomphante s'était empressée de faire passer

(1) *Plan des travaux* de la grande loge du Chili, rapporté dans le *Monde maçonnique*, n° de janvier 1876.

(2) Discours prononcé par Salhanda Marino, grand maître de l'Orient au Brésil, *Journal de la franc-maçonnerie belge*, n° du 8 janvier 1880.

(3) Voltaire, *Dict. phil. art. divorce*; Helvétius, *de l'homme*, § VIII, note 3; d'Orseuil, *l'Alambic moral*, art. divorce.

leurs vœux dans la loi. C'est encore du milieu d'elles, qu'est partie de nos jours l'initiative d'une entreprise qui leur paraissait le couronnement de leur œuvre. Et, par le fait, un lien peut-il être indissoluble, quand c'est la loi civile qui l'a formé? Pourquoi la même volonté qui unit les époux ne pourrait-elle pas les désunir, du moment que la loi divine, écartée et mécon nue, ne met plus d'obstacle à l'inconstance des passions humaines? Ainsi les erreurs se succèdent-elles les unes aux autres dans un enchaînement fatal. Pourquoi faut-il que notre pays, déjà livré à tant de causes d'affaiblissement, ait laissé s'introduire dans ses lois un pareil élément de ruine et de dissolution? Écoutons Notre Saint Père le Pape appréciant la loi du divorce que la secte voudrait établir en Italie comme partout : « loi, dit-il, qui, permettant en beaucoup de cas la rupture du lien conjugal, va directement contre le précepte de Dieu lui-même, précepte intimé à l'homme dès le commencement du monde : *quod Deus conjunxit, homo non separet*; loi qui répugne ouvertement à la doctrine de Jésus-Christ, législateur universel, et à toute l'économie de l'Église sur le mariage; loi

qui ne reconnaît pas en ce grand sacrement l'excellence sublime à laquelle il fut élevé par Jésus-Christ ; loi qui l'abaisse à la condition d'un pur contrat civil ; loi qui dégrade la femme et l'humilie, qui compromet l'éducation et le bien-être des enfants, qui rompt les liens de la société domestique et la détruit, qui sème la discorde dans les familles, qui est une source de corruption pour les mœurs publiques et le principe pour les États d'une irréremédiable décadence (1). »

Mais qu'importe à la franc-maçonnerie cette décadence qui, suivant la parole du Souverain Pontife, résulterait pour les États de l'abaissement du mariage réduit à la condition d'un pur contrat civil et privé de l'indissolubilité qui faisait son honneur et sa force ? N'est-ce pas précisément dans la séparation absolue de l'Église et de l'État que les loges sont unanimes à chercher la dernière et suprême application de leurs théories antichrétiennes ? Vous le savez, Nos Très Chers Frères, dans l'ordre social fondé sur

(1) Discours adressé aux cardinaux par Sa Sainteté le Pape Léon XIII, le 24 décembre 1881.

les principes de l'Évangile, la puissance ecclésiastique et la puissance civile, quoique distinctes par leur nature et par leur objet, doivent concourir à la même fin dernière, qui est le développement du règne de Dieu sur la terre comme préparation du règne de Dieu dans le ciel. A l'État, le maniement et la gestion des affaires temporelles et séculières ; à l'Église, la direction et le soin des choses spirituelles et religieuses. L'un maintient l'ordre et la sécurité, afin que, selon l'expression de l'Apôtre, nous menions une vie paisible et tranquille : *Ut quietam et tranquillam vitam agamus* (1) ; l'autre nous apprend à traverser les biens de ce monde l'œil fixé sur les biens de l'éternité : *Ut sic transeamus per bona temporalia ut non amittamus æterna* (2). Le salut des âmes est la fin directe et immédiate de la mission de l'Église ; mais, par les vertus qu'elle inspire et les vices qu'elle combat, l'Église coopère avec l'État à la prospérité temporelle des peuples. Cette prospérité temporelle est la fin directe et

(1) Première épître de saint Paul à Timothée, II, 2.

(2) Office de l'Ascension, Oraison de la Messe.

immédiate de la mission de l'État ; mais, par la liberté qu'il assure aux intérêts spirituels et par la protection dont il les couvre, l'État coopère avec l'Église au salut des âmes. Comme l'écrivait le pape saint Léon le Grand, chacune des deux puissances fait les affaires de l'autre, en faisant les siennes propres (1). L'Église rend à l'État en force et en autorité morale ce qu'elle en reçoit d'aide et de garantie pour le libre exercice de son ministère. Et c'est par ce mutuel accord, par cette assistance réciproque, par cette union dans l'accomplissement d'une même œuvre, que l'Église et l'État doivent contribuer, pour leur part respective, à réaliser ici-bas le plan de la divine Providence.

Or, ce plan providentiel, compris et respecté jusqu'ici dans le monde chrétien, est tout juste le contrepied de celui que la franc-maçonnerie voudrait faire triompher parmi les nations modernes. Séparer l'État de l'Église, établir la société civile sur la seule base de la raison naturelle, sans tenir aucun compte de la religion, de ses dogmes, de ses préceptes et de ses institu-

(1) Ep. 43, III, *ad Theodosium*.

tions, voilà le mot d'ordre parti du sein des loges et qui retentit en ce moment d'une extrémité de la terre à l'autre. L'un des sophistes les plus malfaisants qui aient paru en France, Rousseau, s'était fait dans son *Contrat social* le théoricien de cette nouvelle organisation de l'État où tout repose sur la volonté générale devenue l'unique source du droit et de l'autorité (1). Exclusion complète de tout rapport avec la religion, même de l'idée de Dieu, dans la conception de l'ordre civil, telle est aussi la maxime du juriste le plus considérable que la franc-maçonnerie contemporaine ait compté dans ses rangs : « L'État moderne, dit-il, est fondé humainement sur la nature humaine. L'État est une communauté humaine de vie, créée et administrée par l'homme dans un but humain..... la science moderne avoue qu'elle ne saurait pénétrer la pensée de Dieu, mais elle s'efforce de comprendre humainement l'État..... la politique de l'État moderne cherche le bien

(1) « En tout état de cause, écrivait Rousseau, un peuple est toujours maître de changer ses lois, même les meilleures. S'il lui plaît de se faire mal à lui-même, qui est-ce qui aurait le droit de l'empêcher ? » (*Contrat social*, l. III, ch. 1.)

public d'après les conceptions de la raison humaine avec des moyens humains (1). » Donc, l'homme mis à la place de Dieu, le droit purement humain substitué au droit divin, la religion exclue de toutes les manifestations de la vie publique, voilà l'idéal que rêve la franc-maçonnerie. Faut-il s'étonner qu'en partant de telles données, les loges réclament de toutes parts la séparation absolue de l'Église et de l'État (2) ? Et ne nous y trompons pas, Nos Très Chers Frères, ce qu'elles réclament sous ce mot, ce n'est pas seulement la suppression de l'indemnité due aux membres du clergé pour les biens qui leur ont été enlevés, c'est la loi divine complètement écartée des affaires humaines, c'est l'idée religieuse n'ayant plus la moindre part

(1) *Théorie générale de l'État*, par Bluntschli, professeur à Heidelberg, grand'maître de la loge de Bayreuth. Les nombreux ouvrages de cet érudit résument le mieux les théories sociales de la franc-maçonnerie.

(2) Le 11 janvier 1875, la loge des *Amis philanthropes* de Bruxelles discute les moyens à employer pour populariser dans le corps électoral l'idée « de la séparation absolue de l'Église et de l'État ». Le 24 août 1880, le congrès de la franc-maçonnerie belge, réuni à Bruxelles, demande l'établissement d'un cours de droit politique dans lequel « on enseignerait la nécessité de la séparation absolue de l'Église et de l'État. »

d'influence dans la confection des lois, dans les rapports des gouvernants avec les gouvernés, dans l'administration de la justice, dans l'exercice de la bienfaisance, dans la conduite de la chose publique (1). Après l'école et la famille sans Dieu, l'armée sans Dieu, le prétoire sans Dieu, l'hospice sans Dieu, et, pour tout dire en un mot, l'État sans Dieu, telle est la formule sociale de la franc-maçonnerie.

Et quelles seraient, Nos Très Chers Frères, les conséquences d'une pareille théorie, si elle venait jamais à triompher complètement? Rien ne resterait debout, de tous les principes sur lesquels la société a vécu jusqu'à présent. Quand les peuples formés par la doctrine chrétienne s'inclinaient avec respect devant une volonté et une raison souveraines, c'est que, pour eux, cette volonté n'était qu'un organe et un instrument de la volonté divine, et cette raison un reflet de la raison et de la loi éternelles. Doctrine éminem-

(1) En 1875, la loge des *Philadelphes* de Verviers posait comme un article de son programme « la sécularisation de la bienfaisance publique, surtout des hospices d'orphelins et d'orphelines. » On sait tout ce qu'a fait sous ce rapport la franc-maçonnerie française, fidèle imitatrice des loges de la Belgique.

ment protectrice des intérêts de l'État, et qui assurait au commandement sa force, de même qu'elle laissait à l'obéissance sa dignité; car c'est au représentant de Dieu, et non pas à l'homme que se terminait la soumission du citoyen. Mais, du moment que l'ordre social repose uniquement sur l'homme, sur le droit humain, sur la raison humaine, c'en est fait de toute autorité stable et ferme. Dans l'idée maçonnique de l'État, il n'y a plus d'autre pouvoir que celui du nombre et de la somme des forces matérielles; or, ce nombre et cette somme pouvant se déplacer sans cesse dans un sens ou dans un autre, toutes les institutions sociales se trouvent à la merci d'une majorité variable et changeante. C'est elle qui, sous le nom de volonté générale, et, la loi divine une fois écartée, fait désormais le vrai, le bien, le juste, crée souverainement le droit, élève ou renverse les gouvernements à son gré, fixe et détermine les conditions d'existence de chaque individu, sans qu'aucune volonté particulière puisse lui opposer une limite. Aujourd'hui le droit humain, formulé par cette majorité, consent à reconnaître la légitimité de la propriété individuelle; demain, si cette majorité vient à

changer, le droit humain, n'ayant plus la loi divine pour règle, pourra proclamer que le sol appartient à tous et au même titre. Et, par le fait, si, en l'absence d'une raison et d'une volonté supérieures à celles de l'homme, tout dépend du caprice d'un peuple « que nul n'a le droit d'empêcher de se faire du mal à lui-même », comme le disait Rousseau, où est l'obstacle vraiment sérieux à cette révolution sociale que la franc-maçonnerie a préparée avec autant d'imprudence que d'ardeur ? N'est-ce pas aussi du droit humain, séparé du droit divin, que se réclamait naguère, à l'imitation des loges, l'un des chefs du nihilisme. dans cette déclaration sauvage. « La loi morale, telle que nous l'entendons, nous autres matérialistes et athées, n'est une loi vraiment morale que parce qu'elle émane de la nature même de l'humaine société, nature dont il faut chercher les bases réelles, non en Dieu, mais dans l'animalité (1). » Et lorsqu'on voit en ce moment, d'un bout du monde à l'autre, les sociétés secrètes, issues de la franc-

(1) Bakounine, *Critique de la théologie politique de Mazzini et l'Internationale* (1871).

maçonnerie, livrer un assaut formidable à toutes les institutions existantes, comment ne pas s'étonner qu'il se trouve des hommes politiques assez insouciants de l'avenir pour vouloir enlever à l'État le dernier rempart qui puisse le protéger ? Il prévoyait donc à merveille les conséquences sociales du naturalisme athée, le chef de la secte des illuminés au XVIII^e siècle, quand il écrivait ces lignes devenues le programme des anarchistes et des nihilistes du XIX^e :

« L'égalité et la liberté sont les droits essentiels que l'homme, dans sa perfection originale et primitive, reçut de la nature. La première atteinte à cette égalité fut portée par la propriété ; la première atteinte à la liberté fut portée par les sociétés politiques ou les gouvernements ; les seuls appuis de la propriété et des gouvernements sont les lois religieuses et civiles. Donc, pour rétablir l'homme dans ses droits primitifs d'égalité et de liberté, il faut commencer par détruire toute religion, toute société civile et finir par l'abolition de la propriété (1). »

Nous ne voulons pas, Nos Très Chers Frères,

(1) Weishaupt, *Code illuminé : système général*.

insister davantage sur ces dernières considérations, ayant le dessein d'en faire l'objet d'une Instruction spéciale, afin de vous montrer quelles erreurs et quelles injustices se dissimulent sous ces mots que tant de personnes répètent sans les comprendre, « la séparation de l'Église et de l'État ». Ce que nous avons dit de la franc-maçonnerie, de ses origines, de ses théories et des résultats de son œuvre, suffit pour vous prouver combien les souverains pontifes ont manifesté de clairvoyance en réprouvant dès son apparition une secte ennemie de l'Église et de tout l'ordre social fondé sur les principes de l'Évangile. Et, maintenant, nous tournant vers ceux qui, par imprudence ou par irréflexion, se sont engagés dans les liens de cette société pernicieuse, nous les exhortons, avec l'autorité de notre charge, à s'en séparer pour toujours, nous les en supplions ardemment dans le Seigneur Jésus, nous souvenant que nous sommes responsables du salut de leur âme dans la mesure de nos forces. Le Baptême les avait faits enfants de Dieu et de l'Église; par la première Communion, ils étaient devenus le temple du Verbe fait chair; la Confirmation leur avait imprimé le caractère

de la milice chrétienne. Comment ont-ils pu oublier ces titres de noblesse et de sainteté, acquis au grand jour, sous les yeux de leurs familles, pour aller chercher dans les ténèbres d'une loge maçonnique la marque d'une association que ses desseins coupables contraignent à s'envelopper de secrets et d'obscurité? Ah! surtout, qu'ils ne sacrifient pas leur devoir à un faux point d'honneur, en se croyant liés par un serment arraché le plus souvent à l'inexpérience de la jeunesse! Il n'y a pas de serment qui puisse obliger à faire le mal; et c'est chose mauvaise au premier chef que de rester dans une société réprouvée et condamnée par le vicaire de Jésus-Christ. Voici pour eux le temps favorable, le moment du retour à Dieu et à la grande famille chrétienne: l'Église les attend pendant cette sainte quarantaine, la prière sur les lèvres et la main pleine de pardons.

Pour vous, Nos Très Chers Frères, qui cherchez votre règle de conduite dans la loi divine et dans les préceptes de l'Église, la franc-maçonnerie vous inspire autant de répulsion qu'à nous-mêmes; et nous n'avons nullement à craindre qu'elle recrute jamais ses membres dans vos

rangs. Il importe cependant que même dans nos religieuses campagnes, on se tienne en garde contre les agissements d'une secte qui étend partout ses ramifications. Là où les loges sont impuissantes à s'établir, elles se mettent en rapport avec l'un ou l'autre affilié, qui devient le pivot de leur propagande. Dans un but en apparence inoffensif, sous prétexte de favoriser l'instruction et les arts, quelquefois même sous le couvert du patriotisme, elles ouvrent des cercles, organisent des conférences, créent des sociétés qui reçoivent d'elles leur inspiration. Ce sont là autant de moyens, pour la franc-maçonnerie, de soustraire les populations à l'influence chrétienne (1). Est-il besoin d'ajouter que la jeunesse est tout particulièrement en butte aux machinations d'une secte habile à masquer son dessein

(1) Au troisième congrès des loges de l'Est, qui a eu lieu à Nancy en juillet 1882, le rapporteur d'une Commission s'exprimait ainsi : « Quelle force n'aura pas la maçonnerie sur le monde profane, quand existera autour de chaque loge comme une couronne de sociétés, dont les membres dix ou quinze fois plus nombreux que les maçons, recevront des maçons l'inspiration et le but, et uniront leurs efforts aux nôtres pour le grand œuvre que nous poursuivons ! Ce cercle une fois fondé, on devra y perpétuer avec soin un noyau de jeunes maçons de manière à ce que la jeunesse des écoles se trouve directement soumise à l'influence maçonnique. »

sous des dehors spécieux ? Veillez donc sur vos enfants avec plus de sollicitude que jamais, pères et mères de famille, afin de les prémunir contre les pièges qu'on pourrait leur tendre à un âge où la confiance se donne avec tant de facilité. Ne leur permettez jamais d'entrer dans une association quelconque, sans avoir vu clairement par vous-mêmes quelle fin l'on s'y propose, et surtout quels en ont été les promoteurs. Et vous, jeunes gens, à qui, dans le cours de nos visites pastorales, nous avons imposé les mains pour faire de vous des soldats de Jésus-Christ, restez fidèles au drapeau de la foi. Loin de vous tout engagement contraire à celui que vous avez pris le jour où l'onction sainte est venue marquer votre front du signe de la croix ! Défiez-vous de ces affiliations dont le but véritable se dérobesous des formules hypocrites et mensongères. Avant de contracter aucun lien avec les sociétés où l'on vous sollicite d'entrer, imposez-vous comme une règle invariable de consulter vos parents, de suivre l'avis du prêtre qui a pris soin de votre enfance et dirigé vos premiers pas dans la voie du bien. Ce n'est point s'abaisser que de recourir à l'expérience d'autrui, quand on

manque soi-même des lumières que l'âge seul peut donner. Sans ces précautions salutaires, il suffirait d'un moment de faiblesse et d'oubli pour vous rendre esclaves d'une secte qui ne perd jamais de vue ses victimes, et pour charger votre conscience d'une promesse ou d'un serment qui pèserait sur elle de tout le poids d'un perpétuel remords !... Et d'ailleurs, que d'associations chrétiennes sont prêtes à vous ouvrir leurs rangs ! Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, cercles catholiques, patronages, corporations ouvrières, tiers-ordres de Saint-François et de Saint-Dominique, pieuses confréries, sociétés charitables, l'Église multiplie ces œuvres à l'infini pour former entre ses enfants les liens les plus étroits. C'est en union avec vos frères dans la foi que vous trouverez, suivant la parole du Souverain Pontife, la vraie liberté, celle qui consiste à s'affranchir de l'erreur et des passions mauvaises ; la vraie fraternité, celle qui nous rattache à Dieu, créateur et père de tous les hommes ; la vraie égalité, celle qui, après les communes épreuves d'une vie passagère, devra nous associer un jour dans l'éternelle béatitude.

Nous l'avons dit en commençant, Nos Très

Chers Frères, une vaste ligue s'est organisée de nos jours contre l'Église catholique, et la franc-maçonnerie est l'âme de cette conspiration qui s'étend d'une extrémité du monde à l'autre. Il en sera de cette tentative comme de toutes celles qui ont marqué dans l'histoire depuis dix-neuf siècles : elle échouera devant l'invincible vertu que Dieu a communiquée à son œuvre. Nous aurons à gémir sur un grand nombre d'âmes égarées par l'action pernicieuse des sociétés secrètes ; nous assisterons avec une poignante tristesse à la décadence des États qui auront répudié les doctrines protectrices de tout droit et de toute autorité. Mais l'Église n'en continuera pas moins à remplir sa mission d'enseignement et de salut à travers les âges : au milieu des attaques du présent, comme devant les menaces de l'avenir, elle est en droit de répéter avec confiance le mot divin dont le passé n'a été jusqu'ici qu'une éclatante confirmation : *Non prævalebunt !* Ils ne prévaudront pas !
